

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13/01/2022 à 20H30

Le 13 janvier 2022 à 20h30, les membres du conseil municipal, convoqués le 7 janvier 2022, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Maire.

Présents : MM. Sébastien DOLÉ, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Thierry BERTRAND, Stéphane VISNEUX et Madame Aurélie RODRIGUES DA CRUZ.

Absents excusés : Romain LEVECQUE (pouvoir donné à M. DOLÉ), Christophe MACQUART (pouvoir donné à M. DOLÉ), Mickaël MIMIN (pouvoir donné à M. WATIER) et Adeline HÉNIN (pouvoir donné à M. WATIER)

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

### **Clôture de la séance précédente**

Il est fait lecture du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2021.

Signatures des délibérations :

- 2021/12- 01 Décisions modificatives du budget principal

### **Avenant à la convention de mise à disposition de l'école élémentaire**

La Communauté Urbaine du Grand Reims souhaite qu'un avenant à la convention de mise à disposition de l'école soit régularisé afin de pouvoir continuer à rembourser leur quote-part de frais de chauffage du bâtiment, comme elle le fait depuis la reprise de compétence école.

- La délibération est acceptée à l'unanimité.

### **Délibération sur les opérations comptables 2021 relatives aux Legs et budget principal**

Des écritures comptables prévues au budget 2021 doivent être passées pour régularisation. Comme évoqué avec Mme Thierus lors de la réunion du budget du 8/03/2021, une dernière étape reste à faire pour régulariser le budget principal de la commune et le budget annexe du Legs.

- La délibération est acceptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

\* M. WATIER évoque les pannes aléatoires d'éclairages publiques à plusieurs endroits de la commune. M. DOLÉ répond que des fiches navettes ont été envoyées au Grand Reims qui a transmis l'ordre de service à l'entreprise concernée. Nous sommes dans l'attente de leur intervention.

\* Mme RODRIGUES DA CRUZ explique que des dégradations ont été constatées sur les décorations de Noël. M. DOLÉ déclare que les 2 enfants concernés ont été pris pour d'autres faits également. Ils ont été ramenés à leurs parents avec un avertissement.

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 22h.

